



Balcó dels Aspres

## MAIRIE D'OMS

Bulletin d'Informations Municipales n° 46

NOVEMBRE 2014

Je sais déjà que cette action apporterait son lot d'injustices

– le chien qui s'échappe pour la première fois se fera attraper et celui qui fait ses besoins habituellement dans la rue passera à travers-mais n'ayant pas d'autre solution !!!!!

Je demande donc, une dernière fois, à tous ces propriétaires d'animaux, propriétaires qui se reconnaîtront forcément, de faire un effort pour respecter les exigences de la vie en communauté.

### Le mot du maire

Plusieurs habitantes et habitants sont venus récemment se plaindre, à la mairie, que les rues du village sont jonchées d'excréments d'animaux domestiques (chiens et chats).

En effet certains propriétaires de ces animaux de compagnie n'ont pas la politesse d'accompagner leurs amis à quatre pattes faire leurs besoins naturels hors de la zone urbanisée ou de ramasser leurs déjections. Il est tellement facile d'ouvrir la porte à son chien afin qu'il aille dans la rue et qu'il revienne soulagé. Tant pis pour le voisin.

Comme toutes les communes qui n'ont pas de police municipale, je n'ai pas de solution intermédiaire consistant à faire de la prévention en faisant ramener les animaux, en prévenant les propriétaires ou en dressant des procès-verbaux (amende de 38 euros prévue par le règlement sanitaire départemental).

Ma seule possibilité sera, si ces faits persistent, de faire appel à la fourrière intercommunale. Ce ne sera agréable pour personne, surtout pour le propriétaire qui devra se rendre à Chenil Service à PERPIGNAN pour récupérer son animal après avoir payé 135 € (+ un ou plusieurs jours de pension).

Les rues du village sont nettoyées régulièrement par les employés municipaux mais il est hors de question de les détourner en permanence de leurs différentes tâches pour pallier le manque de civisme de certains.

### Badge accès déchetteries intercommunales Thuir et Trouillas

Des travaux de réhabilitation des déchetteries ont été entrepris afin de les moderniser notamment au travers d'une nouvelle gestion et du suivi des apports. Ainsi des bornes d'accès et des ponts bascule ont été installés sur chaque site.

Le 23 Septembre le conseil, communautaire a décidé d'instaurer une tarification pour les seuls professionnels. A ce jour aucune tarification ou quota n'ont été instaurés pour les apports des particuliers.

Afin de pouvoir réaliser les badges d'entrée une préinscription de tous est nécessaire. **Il est donc important que chaque utilisateur des déchetteries vienne au secrétariat mairie** pour s'inscrire et obtenir, par la suite, un badge d'accès. Il faut pour cela apporter le certificat d'immatriculation des véhicules susceptibles de rentrer dans les différentes déchetteries.

Ces badges seront, a priori, obligatoires après le 1<sup>er</sup> trimestre 2015. Parallèlement, j'interviens pour que les habitants d'Oms résidant à proximité de Céret puisse bénéficier d'une autorisation d'apport dans la déchetterie de cette ville.

### Viticulture-dépôt déclaration de récolte

La direction régionale des douanes de Perpignan rappelle que tout propriétaire, fermier ou métayer produisant du vin est tenu de déposer une déclaration de récolte avant le mardi 25 Novembre 2014.

Cette déclaration peut être faite par télé-déclaration ou amenée en mairie en utilisant le document CERFA habituel.

### **Centre local d'information et de coordination (CLIC)**

Le CLIC mis en place par le Conseil Général est entré dans sa phase opérationnelle début Novembre 2014.

Ses objectifs : accueillir, informer, orienter toute personne de plus de 60 ans et son entourage pour toute action de prévention ou d'information

Permanences : à CERET, à la maison sociale 25, ave Mitterrand le mercredi de 14 à 17 heures.

Par téléphone—9h/12h et 14h/17h  
les mardis, jeudis et vendredis -04 68 87 57 30-

### **Monoxyde de carbone**

L'attention des usagers est attirée, en ce début d'hiver, sur les risques engendrés par une utilisation inappropriée des appareils de chauffage ou des groupes électrogènes, risques liés au monoxyde de carbone.

L'hiver dernier, le bilan des victimes de ces intoxications s'est élevé à 1028 hospitalisations et 50 décès.

Des conseils de comportement sont disponibles sur l'un des sites internet suivants :

[http://www.inpes.sante.fr/10000/themes/sante\\_enviroment/monoxyde-carbone/outils-information.asp](http://www.inpes.sante.fr/10000/themes/sante_enviroment/monoxyde-carbone/outils-information.asp)

OU

<http://www.sante.gouv.fr/les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone.html>

### **Bibliothèque**

Depuis cette année les enfants de l'école participent tous les vendredis à une activité périscolaire (NAP) et ne peuvent plus se rendre à la bibliothèque Il a donc été décidé de changer les dates et horaires afin qu'encadrés par le corps enseignant, ils puissent continuer à y accéder.

A partir du 7 novembre 2014, la bibliothèque sera donc ouverte **tous les Jeudis de 15h30 à 17h30.**

### **Marché de Noël**

Le spectacle de fin d'année des enfants de l'école primaire ainsi que le marché de Noël auront lieu de samedi 13 décembre 2014 après midi dans la salle polyvalente de la mairie.

### **Soirée Théâtrale**

L'association des loisirs d'Oms a invité la troupe « Huitième » à présenter DIMANCHE 14 DECEMBRE A 17H dans la salle polyvalente une comédie de mœurs très enlevée.

A peine arrivés chez la veuve, après les mots d'usage et les airs de circonstance, ils s'installent, évaluent, marchandent et enfin raflent tout. Ils sont immondes, sans scrupule, prêts à tout mais ils sont dans leur droit : ce sont « LES HERITIERS ». C'est une peinture décapante de la famille décortiquée avec humour et cynisme : **A NE PAS MANQUER !**

**TARIF ADULTE : 5 € GRATUIT POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS**

### **Les Quatre Saintes**

Lors des journées du patrimoine et durant une visite au Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine à Perpignan, nous avons appris fortuitement qu'un ensemble de quatre statues en bois de l'église représentant « les Quatre Saintes » y était entreposé depuis une vingtaine d'années en attente de restauration. C'est désormais – et en partie – chose faite puisque deux statues qui étaient dans un état désespéré (termites) ont été entièrement restaurées. Le travail sur les deux autres statues débutera très prochainement. Les frais occasionnés sont entièrement à charge du Conseil Général, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir et le remercier.

Le centre ayant comme politique de favoriser le retour des œuvres restaurées dans leur milieu d'origine, nous allons donc pouvoir prochainement disposer de cet ensemble et le placer avantageusement dans notre église.

### **Encombrants**

Le passage des encombrants est fixé le jeudi 4 Décembre 2014. Pensez à inscrire vos « monstres » au secrétariat mairie avant le 2 Décembre à midi.